



Cher-e-s camarades,

Les bonnes nouvelles ne sont pas si nombreuses pour qu'on passe sous silence celle-ci.

Lors de la lutte contre la casse des retraites, à l'hiver 2019-2020, plusieurs actions avaient été organisées devant le dépôt des bus de Kéolis à Jarville. Lors d'une de ces actions, 2 militants avaient été interpellés. Par ailleurs, d'autres militants, dont plusieurs camarades de la CGT qui avaient participé à cette action, allaient être convoqué-e-s suite à une enquête pour entrave à la liberté du travail.

Les convocations à Lobau allaient tomber au mois de mai 2020, à la sortie du 1^{er} confinement. Plusieurs organisations dont l'UL CGT répondront à l'appel du collectif, qui s'était formé contre cette répression du mouvement social et de l'action syndicale, à venir devant Lobau pour soutenir les camarades convoqué-e-s.

Durant 5 jours, nous fumes un certain nombre à être devant le commissariat, tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières (port du masque, gel, groupe de personnes max, distanciation, etc.). Et chaque jour, les flics sortaient du commissariat pour réaliser des contrôles d'identités... chaque jour, pas tout à fait puisque le jeudi nous avons eu recours à un huissier de justice pour qu'il constate les faits. Justement ce jour-là nous ne fumes pas contrôlés, étonnant non ?!

Quoi qu'il en soit, les contrôles d'identité se sont transformés en verbalisation à 135 euros. Plusieurs verbalisé-e-s ont choisi de contester les amendes avec des avocats. Une première « tournée » de 20 camarades est passée au tribunal de police en juin dernier, donnant lieu à des rassemblements de soutien devant la cité judiciaire permettant à une centaine de personnes d'exprimer leur solidarité et leur refus de la répression.

La justice a rendu son verdict le 7 septembre dernier :

RELAXE pour tout le monde !

D'autres camarades seront en audience en octobre et novembre... la seule décision logique serait une relaxe aussi pour elles et eux. Nous devons aussi les soutenir !

Nous ne devons pas accepter les attaques répétées contre nos droits démocratiques au premier rang desquels celui de manifester.

Ci-dessous le communiqué du collectif des verbalisé-e-s

<https://manif-est.info/Victoire-pour-les-verbalise-es-manifester-est-un-droit-1881.html>

Pour l'Union locale CGT de Nancy
Yann Venier
Secrétaire général